



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	6
Absents excusés	:	2
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit août deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs FROUSTEY, Daniel BIREMONT, Mme Nathalie MOMEN

Adjoints

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Pascale MOURIERE, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Alain CLOUTOUR à M. Daniel BIREMONT

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

Mme Nacira LAROUSSE à Mme Véronique CARRERE

M. Christian PIT à M. Claude LABORDE

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

M. Michel GOURDON à M. Paul CARRERE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT - Marie-Christine ALTIMIRA

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Christelle GUILHEMSAN



Point 12 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.089.

**Objet : RACCORDEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN POUR LA PROPRIETE ENEAL.
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Monsieur Claude LABORDE informe le Conseil Municipal, qu'ENEDIS doit réaliser un raccordement électrique de la propriété appartenant à la Société ENEAL sise rue Pascal Duprat au départ du transformateur situé entre la gendarmerie et les impôts à Morcenx-la-Nouvelle.

Le réseau est à poser en partie sur une parcelle communale cadastrée AA n° 0129 sur une longueur de 35 mètres et une largeur de 3 mètres (parcelle correspondant à l'accès des archives communales).

ENEDIS traitant par conventions les divers passages en propriétés privées, nous avons reçu le projet de convention pour la constitution d'une servitude pour la pose de ce réseau.

Monsieur LABORDE propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec ENEDIS pour permettre la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

.AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS concernant les travaux sur domaine communal (parcelle AA n° 0129) en vue de la pose d'un raccordement électrique pour la propriété de la Société ENEAL à Morcenx-la-Nouvelle.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 03/09/2025.

La Secrétaire de séance,
Christelle GUILHEMSAN.

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta. – Dossier CN
ENEDIS